

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2018

Date de convocation du Conseil Municipal : 10.09.2018
Date d'affichage du compte-rendu : 19.09.2018
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 19

Le dix-sept Septembre deux mille dix-huit, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN Adjoint, M. Joël PROUST Adjoint, Mme Nicole BETTAN Adjoint, M. Rodolphe FOURRÉ Adjoint, M. Arthur JONES, M. Christian GRIPPON, M. Patrick COIRAULT, M. Pascal TRUTEAU, Mme Dominique COIRIER, Mme Sylvie COUTEAU, M. Stéphane VASLIN, Mme Séverine BERLAND, Mme Ginette HAYE, Mme Annie GONNORD, M. Patrick PETIT et Mme Peggy AUGUSTIN.

ETAIENT ABSENTS : Mme Jacqueline LORET et Mme Stéphanie ROBERT qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leur lieu et place à Mme Ginette HAYE et Mme Sylvie MAGNAIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Rodolphe FOURRÉ.

Monsieur le Maire accueille les élus. Après avoir désigné la secrétaire de séance et adopté le compte-rendu de la séance du 27 Août 2018, l'assemblée délibère comme suit :

COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU – PRISE DE NOUVELLES COMPETENCES ET RESTITUTION DE COMPETENCES AUX COMMUNES

Le Conseil Communautaire « Mellois en Poitou » a délibéré le 09 avril dernier, au sujet des transferts de compétences facultatives suivantes à la Communauté de Communes Mellois en Poitou :

« Petite enfance et enfance-jeunesse » - « Temps d'Activités Périscolaires et restauration scolaire » - « Sites, circuits et équipements touristiques » - « Transports » - « Bâtiments liés à un service public » - « Actions de promotion et de développement territorial : soutien au tissu associatif et participation financière pour les associations ayant un rayonnement communautaire défini dans le cadre du règlement d'intervention ou, le cas échéant, de conventions d'objectifs triennales » - « Gestion du label « Pays d'art et d'histoire »

Et à la restitution des compétences suivantes aux communes concernées :

« Fourrières animales situées sur l'ancien territoire de la Communauté de Communes du Mellois » - « Transports publics non urbains de la Communauté Cantonale de Celles sur Belle »

Les élus échangent sur le partage des pouvoirs de décision des assemblées de chaque entité (Communauté de Communes, Commune nouvelle, Commune). A ce propos, Monsieur Grippon craint que l'avenir des conseillers et des maires devienne secondaire. Monsieur le Maire souligne en réponse que l'échelon communal, réel relais des autres instances auprès de la population, perdurera.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le transfert de ces compétences à la Communauté de Communes Mellois en Poitou.

COMMUNAUTE DE COMMUNES – ADHESION AU SYNDICAT DES VALLEES DU CLAIN SUD

Le Syndicat des Vallées du Clain Sud exerce la compétence GEMAPI sur le département de la Vienne et aura pour vocation de gérer le Bassin du Clain situé sur le territoire communautaire, principalement constitué de la Dive du Sud et de la Bouleure. Dans le cadre de cette compétence Gemapi, la Communauté de Communes Mellois en Poitou doit adhérer à ce Syndicat. Cette adhésion est soumise au vote des Communes membres selon le même principe que le dossier précédent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide l'adhésion de la Communauté de Communes « Mellois en Poitou » au Syndicat des Vallées du Clain Sud.

ACHAT D'ORDINATEURS

Madame Sylvie Magnain présente ce dossier.

Suite à divers dysfonctionnements des ordinateurs utilisés par le service administratif, un audit a été demandé à notre fournisseur RIC Collectivités pour l'établissement d'un devis correspondant aux besoins en tenant compte de la création de la Commune nouvelle au 01.01.2019 puisque la secrétaire des 3 autres communes s'ajoutera à l'effectif actuel de Chef-Boutonne. Certains élus considèrent que la dépense de l'achat d'un ordinateur supplémentaire devrait être la décision de la commune nouvelle. Madame Magnain explique que le parc de Chef Boutonne datant de 2011, doit être remplacé et que la dépense d'un poste supplémentaire est opportune et n'impactera pas plus Chef-Boutonne que les autres communes au 01.01.2019. Il est précisé que l'un des ordinateurs remplacés sera installé aux Services Techniques au lieu et place de l'ordinateur qui est tombé en panne au cours de l'été.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (18 pour, 1 abstention) valide le devis de fourniture et d'installation des nouveaux ordinateurs de RIC Collectivités pour un montant de 5 074 € HT.

ACHAT DE MATERIELS DIVERS

Madame Sylvie Magnain présente ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les devis suivants pour la fourniture d'équipements nécessaires au bon fonctionnement ou à l'organisation des services ou des animations dont les besoins ont été recensés :

- Devis de RIC Collectivités pour un complément de 2 tables dans la salle du Conseil Municipal, pour un montant de 1 257 € HT (vote 17 pour, 1 contre et 1 abstention)
- Devis de Mefran Collectivités pour la fourniture d'une estrade de 20m² (voté à l'unanimité).

CHAUFFERIE BOIS – INSTALLATION D'UN AUTOMATE

La chaudière bois qui date de 1999, n'est pas équipée de solution de gestion informatique pour optimiser son fonctionnement.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide le devis de la Société CEBI de Parthenay (79), d'un montant de 2 040 € HT pour l'étude des besoins et l'établissement du cahier des charges correspondant.

TRAVAUX DE RESEAU D'EAU AVENUE AUGUSTE GAUD

Monsieur Rodolphe Fourré présente ce dossier.

Les travaux de réfection du réseau d'eau de l'Avenue Auguste Gaud réalisés cet été par Véolia Eau d'un montant de 84 792 € HT vont se terminer prochainement. Une consultation a été menée auprès d'organismes financiers pour un emprunt de 70 000 € comme cela avait été évoqué au moment du vote du budget du service annexe de l'eau, le solde de 14 792 € étant autofinancé.

Sur proposition de la commission « Finances – Marchés Publics » qui a étudié les offres reçues, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer un contrat de prêt de 70 000 € destiné au financement de l'opération de réfection du réseau d'eau Avenue Auguste Gaud, auprès de la Banque Postale selon les conditions suivantes : Durée 15 ans – Echéances trimestrielles avec amortissement constant - Taux 1.41%.

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ENTRETIEN DE LA PARCELLE DE COUPEAUME

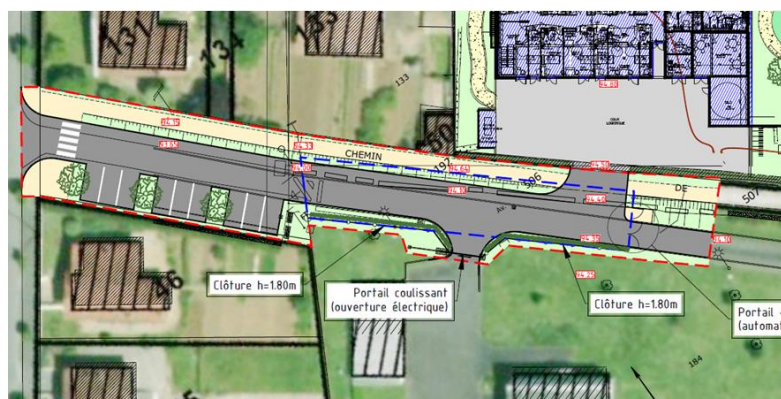
Monsieur Joël Proust présente ce dossier.

La convention pluriannuelle relative au partenariat entre la commune de Chef-Boutonne, l'association « Les bosseurs Solidaires » et le Syndicat Mixte d'Eau Potable 4B (SMAEP4B) pour l'entretien de la parcelle de la Vallée de Coupeaume située à proximité du captage de Coupeaume, signée en 2016, prendra fin le 31.12.2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide le principe de la reconduction de ce partenariat et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

ENTREE COMMUNE DU FUTUR EHPAD ET DU LYCEE DES METIERS AVENUE LOUIS DOIGNON – APS

L'entrée sud de la parcelle qui accueillera le futur Ehpad d'une part et du côté nord du Lycée des Métiers d'autre part, est communale. A ce stade de l'évolution du dossier, Monsieur le Maire présente l'APS et le coût.



La zone matérialisée en bleu correspond à la zone qui sera achetée à la Région pour 1 Euro symbolique, pour la réalisation de cet aménagement mutualisé (Entrée EHPAD – Chemin de Traverse depuis l'avenue Louis Doignon – Accès nord pour les livraisons du Lycée des Métiers).

Monsieur le Maire explique que la remise en place des clôtures et des portillons du lycée des métiers, la matérialisation de la zone de parking ... sont prévus dans cet aménagement, dont le périmètre est matérialisé en rouge et dont le coût prévisionnel annoncé, est de l'ordre de 120 000 € HT.

Les élus échangent quant à l'organisation de cette opération qui est en cours de négociation avec les différents partenaires concernés.

SCENOGRAPHIE DU MUSEE DU CHATEAU DE JAVARZAY PLAN DE FINANCEMENT SUITE A LA RECHERCHE DE PARTENAIRES FINANCIERS

Monsieur le Maire informe les élus des recherches de financements qu'il a menées en vertu du mandat donné par le Conseil Municipal, afin de financer le projet de réaménagement du musée du Château de Javarzay.

Le plan de financement prévisionnel tenant compte des partenariats financiers envisageables est commenté par Monsieur le Maire :

PLAN DE FINANCEMENT			
DEPENSES	<i>en Euros</i>	RECETTES	<i>en Euros</i>
Aménagements extérieurs	30 000 €	EUROPE : <i>LEADER</i>	20 000,00 €
Aménagements intérieurs	312 355,00 €	ETAT : <i>Contrat de ruralité</i>	120 000,00 €
Généralités transversales	40 500,00 €	DEPARTEMENT <i>CDAT</i>	100 000,00 €
Maitrise d'œuvre + contrôle	61 256,80 €	REGION Valorisation du patrimoine	120 000,00 €
Frais divers (frais consultation - assurance dommage ouvrage)	15 657,00 €	FCTVA	94 487,04 €
		Autofinancement : COMMUNE	121512.96 €
Provisions pour imprévus	20 231,20 €		
Total HT	480 000 €		
TVA	96 000 €		
TOTAL TTC	576 000 €	TOTAL TTC	576 000,00 €

Le débat est engagé sur les simulations financières possibles tenant compte des ajustements ultérieurs à considérer en matière de personnel, de tarifs des entrées, du nombre d'entrées, de la communication et promotion du site, des horaires d'ouverture du château.....

Monsieur Arthur Jones n'est pas convaincu de la variation du nombre d'entrées prévue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (par 18 voix et 1 contre), accepte le principe de cette opération sous réserve de l'obtention des financements et autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes d'aides auprès du Conseil Départemental, de la Région, de l'Etat et de l'Europe.

**QUARTIER DE LA PLAINE –
POINT SUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION ET SUR LE FINANCEMENT DE L'OPERATION**

Monsieur le Maire fait le point sur les Travaux de réhabilitation du quartier de la Plaine :

- Travaux Entreprise Colas (béton désactivé, pavés) réceptionnés le 3 août 2018
- Travaux Entreprise Delaire (effacement réseaux et éclairage public) : pas encore réceptionnés.

Enedis était mandaté pour l'assistance à Maitrise d'Ouvrage des travaux d'aménagement du quartier de la Plaine qui se terminent. Cette prestation calculée initialement, sur une estimation des études et travaux de l'opération, doit être actualisée du fait du montant réel de l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide l'actualisation du montant de l'AMO d'Enedis ainsi portée de 6 073.59 € HT à 8 607.38 € HT et prend note que la participation ENEDIS représentant 40% du coût des travaux électriques est elle aussi actualisée pour les mêmes motifs, et devient 43 252.99 €.

**DEFENSE INCENDIE
SUITE A DONNER AU PROJET APRES NOTIFICATION DE REFUS AU TITRE DE LA DETR 2018**

En vertu de la notification faite récemment par la Préfecture, cette opération de défense incendie concernant plus sites sur la commune : Pellevoisin, Le Moulin Neuf, Rue du Champ de Foire, Moulin d'Epaillard, Les Chirons, ne sera pas financée au titre de la DETR.

Le Conseil Municipal est donc invité à se positionner sur la suite à donner à ce dossier, dont le financement a ainsi évolué :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	28 076,07 €	Subvention DETR 40%	0 €
Géomètre	1 500,00 €	FCTVA	5 821,99 €
Tva	5 915,21 €	Coût commune	29 669,29 €
Total TTC	35 491,28 €	Total TTC	35 491,28 €

Considérant que le principe de ces travaux avait été acté et qu'il s'agit de défense incendie (même si tous les points ne sont pas impératifs dans l'immédiat et que la défense incendie est assurée), le Conseil Municipal à l'unanimité confirme sa volonté de les réaliser et demande à la commission qui avait été créé pour l'élaboration du dossier initial, d'en affiner l'organisation (acquisition foncière nécessaire, méthodologie...).

INTEGRATION DE LA PARTIE EHPAD DU CCAS AU CIAS

Monsieur le Maire indique que lors du Conseil d'Administration du 27 septembre 2018, le CCAS sera amené à décider d'intégrer ou pas, le CIAS du Mellois, pour la partie EHPAD. Cette décision fait suite aux discussions engagées depuis 2016. A cet effet, le Conseil Municipal en avait parlé le 12 septembre 2016 et s'était positionné favorablement aux poursuites des échanges. Cette intégration se ferait au 1^{er} janvier 2019.

Cette fusion implique que le décisionnaire pour la gestion de l'EHPAD sera le CIAS et que le CCAS ne le sera plus. 3 membres actuellement du CCAS siègent au sein du CIAS.

Il est prévu qu'une convention entre le CCAS et le CIAS oblige ce dernier à consulter le CCAS pour le projet d'établissement et toutes décisions importantes locales. Un groupe d'élus du CCAS sera mandaté par le CIAS pour suivre la construction de l'EHPAD.

Bien que la décision appartienne aux membres du Centre Communal d'Action Sociale, Monsieur le Maire souhaiterait que le Conseil Municipal puisse échanger sur cet enjeu important, motivé par une recherche de pérennité des établissements souvent fragiles, et de sérénité pour les résidents et les agents. Il considère que le Conseil Municipal doit s'exprimer sur ce sujet en lien direct avec la commune.

A la crainte de certains élus de perdre le pouvoir de décision au niveau local, Monsieur le Maire répond que pour lui, l'important est le service rendu à la population, plus que la personne ou l'entité qui a pris les décisions.

Madame Bettan souligne les difficultés rencontrées dans l'EHPAD actuellement : vulnérabilité et fragilité de l'EHPAD constatées au quotidien avec des difficultés de remplissage, un absentéisme lourd, la vétusté des locaux et les conditions de travail parfois difficiles.

Par ailleurs, elle ajoute que ce transfert donnera un élan nouveau permettant de garantir le bien-être des résidents. Pour elle, il n'y a pas de solution idéale et parfaite mais il s'agit d'une opportunité à saisir, d'une mutation complète et nécessaire pour évoluer.

Monsieur le Maire répond à un élu qui évoque l'amélioration que doit apporter la construction du nouvel EHPAD à Chef-Boutonne, indiquant que cette construction sera un point positif mais pas suffisant.

Madame Bettan répond à la question de l'absentéisme qui est reposée, que ce transfert permettra de pallier aux besoins ponctuels d'un établissement à un autre et apportera donc une souplesse dans la gestion. Par ailleurs, des astreintes pourront être mises en place pour pallier aux problèmes techniques, la nuit ou le week-end.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 13 voix pour (1 contre et 5 abstentions), émet un avis favorable au transfert de la partie EHPAD du CCAS au CIAS le 1^{er} janvier 2019, étant précisé que le CCAS « affaires sociales » continuera d'exister.

L'ordre du jour étant épuisé, les adjoints et Monsieur le Maire donnent diverses informations avant de laisser la parole aux élus qui souhaitent s'exprimer :

Madame Sylvie Magnain adjoint chargée de l'Animation de la Ville et de la Communication évoque les points suivants :

- Etang de Javarzay : Le problème de l'étang n'étant pas écarté puisqu'il ne pleut pas, ce qui explique que la pêche est toujours interdite, d'un commun accord avec M. Trehin, fournisseur de poissons et M. JC Fleury, Président de l'association PECH, le lâcher de poissons prévu initialement le 21 septembre est annulé
- Illiwap : il a été décidé de valider l'utilisation de cet outil de communication
- Exposition CAIL sur l'évolution du commerce à Chef-Boutonne : invitation à se rendre à l'exposition au Château. Monsieur le Maire souligne le travail de recherche minutieux et rigoureux et de mise en lumière des documents ou informations collectés, mené par plusieurs membres de l'association
- Rappel de la réunion publique pour la mise en place de l'action « participation citoyenne » organisée par la gendarmerie le 25.09.2018
- Rappel de la 2^{ème} visite de la ville le 29.09.2018 à 14h30
- Invitation à la remise des prix « Concours photos » et « Concours des maisons fleuries » le 05.10.2018
- Listing des animations du mois
- Une réunion sera organisée par l'Office de Tourisme pour faire le bilan de l'animation « Géocatching ».
- Remerciements à Jacqueline, Ginette, Dominique, Nicole, Christian et Patrick C pour avoir assuré l'accueil du Jumbo Run le 08 septembre sur la Place Cail
- Un projet de jumelage est en cours de discussion avec l'association ARBRES
- Le nombre d'entrées au Château à l'occasion des Journées du Patrimoine les 15 et 16 septembre est de 384 sur les 2 jours.

Madame Nicole BETTAN adjoint chargée des Affaires Sociales

- Indique que le Forum des préventions se déroulera à Chef-Boutonne le 25.09.2018 de 13h30 à 17h30 à la salle Camille Ricard. Cette action a pour objectif de donner des outils ou des conseils aux personnes en perte d'autonomie.

Monsieur Joël Proust adjoint chargé des Travaux de la Voirie et de la Valorisation du Patrimoine

- Dresse le bilan des travaux en cours

Monsieur le Maire évoque ensuite diverses informations ou sujets d'actualité parmi lesquels :

- Les travaux de purge par Eurovia, avenue Louis Proust réalisés conformément aux attentes, ont été réceptionnés.
- Les travaux de mise en place de la Commune Nouvelle au 1^{er} janvier 2019 se poursuivent.
- La mise à disposition d'Olivier Charenton responsable des services techniques, au SIVU à raison de 20% de son temps de travail ne sera pas maintenue au-delà du 31 décembre 2018. La simultanéité des 2 missions n'est pas compatible.
- Un rencontre sera organisée dans le cimetière de Lussais, suite à la reprise des concessions.
- La prochaine rencontre avec des administrés tirés au sort dans la liste électorale aura lieu samedi 22 septembre à 13h45

→ La répartition de pôles communautaires a été effectuée sur les anciens chefs-lieux de canton. L'organigramme des services va être transmis aux mairies pour leur permettre d'assurer le relais entre les administrés et la Communauté de Communes.

Puis les élus évoquent divers sujets ou dossiers :

- Rappel du défaut d'éclairage Rue de Laiterie et au Lotissement du Champ des Halles + problème Rue Robert Béchade
- le message sera à nouveau transmis à la SAS Delaire pour suite à donner
- Problème d'absence de panneaux de fin de zone de vitesse limitée – le nécessaire sera fait
- Jeux de la Place Malesherbes : la commission Patrimoine statuera pour déterminer leur implantation
- Mise en application de l'AVAP – le délai d'examen préfectoral va prendre fin. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

La séance est close à 22h50.

Ainsi délibéré, le 17 Septembre, en Mairie de Chef Boutonne.

Le Maire,
Fabrice MICHELET